

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

N° 139/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

Objet de la délibération :

Plan de circulation d'Ornans :
convention de délégation de
maîtrise d'ouvrage

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 9
- Votants : 84

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah,
Procuration M. Fourquet Luc à M. Mougin Gérard, Mme Petitot Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,

Excusé(e) Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenet Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre

Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu l'estimation du coût des travaux de la phase 2 du plan de circulation d'Ornans évaluée à 3 364 034.00 € HT, soit 4 036 840.80 € TTC.

Considérant que la part des travaux de compétence communautaire est de 3 283 393 € HT, soit 3 940 071.60 € TTC et que celle des travaux communaux est de 80 641.00 € HT, soit 96 769.20 € TTC,

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité :

- valide cette répartition des charges dont les montants seront affinés au fur et à mesure de l'avancement des travaux,
- autorise le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en ce sens avec Monsieur le Maire d'Ornans.

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-13917-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017
Affichage : 26/09/2017



Communauté de Communes
Loue Lison
2 rue Edouard Bastide
25290 ORNANS